



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL27-DE

Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

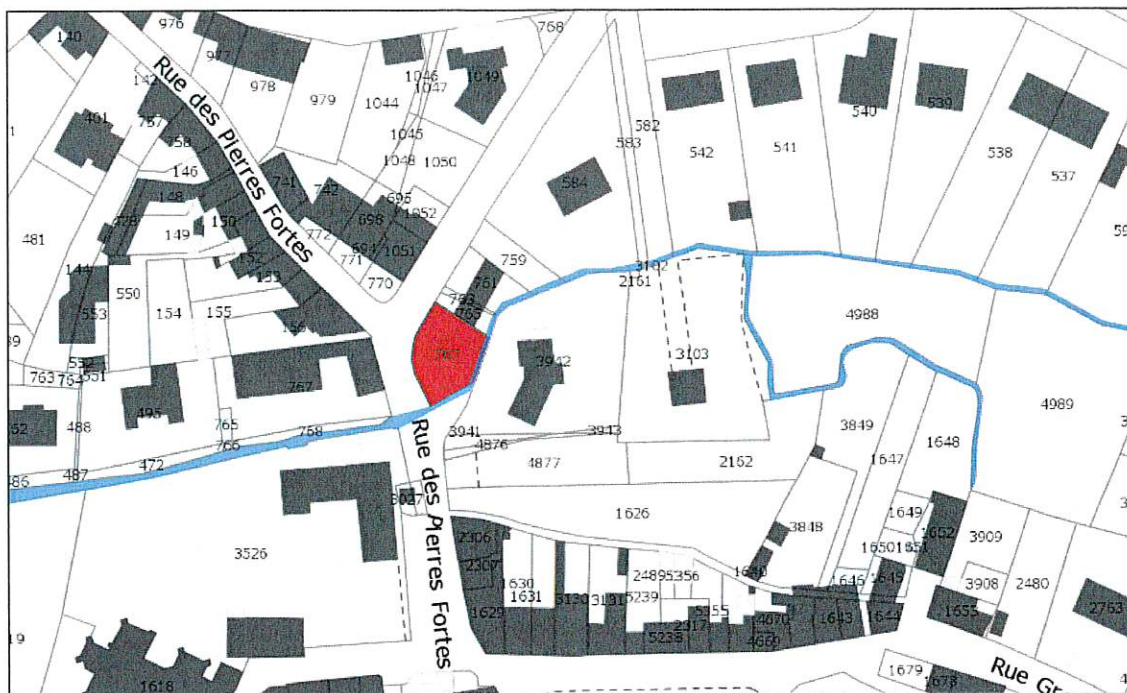
27. ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE 43 RUE DES PIERRES FORTES APPARTENANT À MONSIEUR ET MADAME GÉRARD ANGINOT

Par courrier du 23 juin 2025, la Ville des Herbiers a fait part de son souhait d'acquérir une parcelle située 43 rue des Pierres Fortes et cadastrée section S numéro 767 d'une contenance de 307 m² appartenant à Monsieur et Madame Gérard ANGINOT.

Cette acquisition s'inscrit dans une démarche plus globale de réflexion sur l'aménagement du cours d'eau de la Grande Maine d'une part, et de la mise en valeur du patrimoine d'autre part. En effet, un lavoir se situe dans la parcelle.

Les propriétaires ont donné leur accord le 03 juillet 2025 pour une cession au prix global de 20 000 €, en sus les frais d'acte à la charge de la Ville.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette acquisition.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu l'accord de Monsieur et Madame Gérard ANGINOT du 03 juillet 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux 23 septembre 2025,

Vu le rapport de Luc SOULARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section S numéro 767 d'une contenance de 307 m² appartenant à Monsieur et Madame Gérard ANGINOT au prix de 20 000 €, en sus les frais d'acte étant à la charge de la Ville,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 13 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 13 OCT. 2025